



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du vendredi 30 mars 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2018

Publié le 4 avril 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Didier MARTIN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

Mme Stéphanie MODDE	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Alain HOUPERT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Édouard CAVIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. François NOWOTNY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Philippe BELLEVILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

**Plan Climat Air Energie Territorial de Dijon métropole - Dispositif Illicommunes –
Accompagnement des communes dans la mise en place d'une stratégie énergétique
patrimoniale – Convention à passer entre Dijon métropole et les communes**

Depuis 2009, Dijon métropole s'est fixée comme objectif de devenir une référence écologique en intégrant le développement durable dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences.

Cet engagement vise trois objectifs : améliorer la qualité de vie des habitants, maîtriser les dépenses énergétiques et participer activement au défi mondial du changement climatique.

Dès 2010, un plan climat énergie territorial a été lancé dont les objectifs ambitieux s'inscrivent dans les objectifs des 3x20 à l'horizon 2020 fixés par l'Union Européenne et des objectifs du facteur 4 à l'horizon 2050 fixé par la France.

Parallèlement Dijon métropole a souhaité mettre en place un dispositif spécifique pour les communes, appelé Illicommunes :

L'objectif est non seulement d'accompagner chacune des communes de ce dispositif à mettre en place leur propre plan climat communal avec un plan d'actions mais également d'élaborer une stratégie énergétique patrimoniale ; le tout contribuant ainsi aux objectifs territoriaux de Dijon métropole.

Dijon métropole poursuit ses efforts au fil des ans :

- en 2014 Dijon métropole reçoit le label Cit'ergie,
- en 2014 Dijon métropole est retenue dans le cadre de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- et en 2017, Dijon métropole élargit son Plan Climat en délibérant le lancement d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Depuis 2010, les communes du dispositif Illicommunes bénéficient de l'accompagnement du Service Ecologie Urbaine et ont été signataires en 2014 d'une première convention d'une durée de 3 ans, leur permettant de bénéficier :

- d'un conseil en énergie partagé dont l'objectif est de mettre à disposition des communes signataires de la charte Illicommunes les moyens nécessaires pour se structurer et mettre en place une politique énergie et climat axée sur la performance énergétique de leur patrimoine. Ce dispositif doit permettre aux communes de réaliser des économies d'énergie sans investissement important,
- de la réalisation de pré-diagnostics et audits énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux (susceptibles d'être subventionnés par l'ADEME jusqu'en 2020)
- de la mutualisation avec le service énergie de Dijon métropole des dépôts des dossiers de certificat d'économie d'énergie (CEE) ainsi que la prise en charge de la revente des certificats d'économies d'énergie.

Cette convention étant arrivée à son terme, une nouvelle convention, est de nouveau proposée.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- d'approuver la nouvelle convention entre Dijon métropole et les communes pour l'accompagnement de la mise en place d'une stratégie énergétique patrimoniale.

SCRUTIN : POUR : 70

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0